

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2008 en salle des séances

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2008.....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	4
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2008 ET DU 2 JUILLET 2008	7
Point n° 5 – CREATION DES COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL ET 7 MAI 2008.....	10
Point n° 6 – DESAFFECTATION D'UN LOGEMENT D'INSTITUTEUR AU 1 IMPASSE DE LA BLEICHE.....	13

AFFAIRE FINANCIERE

Point n° 7 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE HAGUENAU / BISCHWILLER / KALTENHOUSE : octroi de subventions	13
---	----

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 8 – UNITE DE VIE EUGENE LAMBLING : résiliation du bail à construction et cession au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller	20
Point n° 9 – ALIGNEMENT IMPASSE DE LA BLEICHE	21

AFFAIRES DE PERSONNEL

Point n° 10 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE VILLE ET CCAS : avis sur le principe d'un CTP commun et fixation du nombre de membres	22
Point n° 11 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS : création d'un poste de chef de service de police municipale	23
Point n° 12 – CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE URBANISME – PATRIMOINE – REGLEMENTATION	24
Point n° 13 – RECONDUCTION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE SERVICE COMMUNICATION.....	25
Point n° 14 – RECONDUCTION DES DEUX POSTES D'ACCOMPAGNATEURS DE REUSSITE EDUCATIVE.....	25
Point n° 15 – RECONDUCTION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE SERVICE DES SPORTS.....	26

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	27
Membres absents avec pouvoir :	6
Membres absents sans pouvoir :	0

Membres présents :

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB
- Jean, Lucien NETZER
- Monique SCHMIDT
- Michael GUTEKUNST
- Gérard BECKER
- Raymond GRESS
- Michèle MULLER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- René ECKERT, 1^{er} adjoint, donne pouvoir à Sylvie ARNOULD, adjointe
- Isabelle LERCH, adjointe, donne pouvoir à Nicole THOMAS, Maire
- Jean-Claude KUNTZEL, adjoint, donne pouvoir à Claude GIROUD, adjoint
- Hubert UNGETHUM, conseiller municipal du groupe Bischwiller réussit !, donne pouvoir à Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du même groupe
- Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe Bischwiller unie, donne pouvoir à Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du même groupe
- Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe Tous ensemble pour Bischwiller, donne pouvoir à Raymond GRESS, conseiller municipal du même groupe.

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DESIGNE Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 11.07.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2008

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2008 a été transmis à tous les conseillers le 30 juin 2008.

Le Conseil Municipal

Par 24 voix POUR

2 voix CONTRE :

- M. Gérard BECKER, groupe « Bischwiller unie
- Mme Michèle MULLER, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

et 7 abstentions :

- Mme Sophia VOGT, groupe « Bischwiller réussit ! »
- MM. Jean, Lucien NETZER et Michael GUTEKUNST, Mmes. Monique SCHMIDT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »
- MM. Raymond GRESS et Jean-Pierre DATIN, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOpte le procès-verbal de la séance du 19 mai 2008.

Date de publication : 11.07.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non-préemption :

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur	Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
16/04/2008	Consorts EICHENLAUB	Section 20, Parcelle 35/1	9.26 ares	73 rue de la République	155 000.00 €	19/05/2008
21/04/2008	Indivision LUX	Section 28, Parcelle 122/34	6.28 ares	15 Impasse des Drapiers	175 000.00 €	19/05/2008
05/05/2008	M. et Mme BOURDON Patrick et Virginie-Hélène-Elisabeth (JANOT)	Section 15 Parcelle 104	1.22 are	27 rue de la Pomme d'Or	135 000.00 €	29/05/2008
29/04/2008	SCI DENAZ	Section 35 Terrain de 5.65 ares à détacher de la parcelle 384/2 (11.29 ares) + terrain de 1.62 are à détacher de la parcelle 385/2 (3.24 ares)	7.27 ares	Rue de Marienthal	220 000.00€	29/05/2008
30/04/2008	SCI DENAZ	Section 35 Terrain de 5.65 ares à détacher de la parcelle 384/2 (11.29 ares) + terrain de 1.62 are à détacher de la parcelle 385/2 (3.24 ares) + terrain de 2.60 ares à détacher de la parcelle 402/2 (8.19 ares)	9.87 ares	Rue de Marienthal	240 000.00 €	29/05/2008
14/05/2008	M. EICHENLAUB Raymond François	Section 20 Parcelles 34a/1 (4.54 ares) et 34b/1 (0.23 are)	4.77 ares	75 rue de la République	227 000.00€	29/05/2008
21/05/2008	M. BERNHARD Jean-Marie Roland M. BERNHARD Pierre M. BERNHARD Francis	Section 17 Parcelle 91	1.64 are	25 rue de la République	130 000.00 €	4/06/2008
22/05/2008	M. et Mme HOFF Guy	Section 15 Parcelle (1)/88 (en cours de division)	0.88 are	25 rue Raymond Poincaré	67 870.00 €	5/06/2008
22/05/2008	M. VIGUIE Christophe Alexandre	Section 16 Parcelles 258/45 de 10.94 ares) et 261/44 (0.6 are)	11 ares	14 rue des Ecoles	93 500.00 €	4/06/2008

29/05/2008	M. et Mme ELIE Fernand Maurice Louis et Nathalie Antoinette (MULLER)	Section 30 Parcelle 3	6.49 ares	1 rue Paul Weiss	210 000.00 €	4/06/2008
28/05/2008	Mme EPTING Marianne et M. HERRMANN Claude	Section 81 Parcelle 355/306	5.80 ares	26 rue du Carmel	255 000.00 €	4/06/2008
02/06/2008	M. et Mme CELIK Mehmet et Patricia (ZUCHOLD)	Section 27 Parcelle 38	1.60 are	10 rue des Maçons	122 000.00 €	9/06/2008
03/06/2008	M. LAUBER Yves Francis	Section 36 Parcelle 499/52	5.56 ares	16 rue Guillaume Riff	220 000.00 €	9/06/2008
04/06/2008	M. et Mme CLAIRE Pierre Jean et Catherine Barbara (JENDROWIAK)	Section 36 Parcelle 489/52	5.41 ares	54 rue de Weitbruch	207 700.00 €	9/06/2008
09/06/2008	M. et Mme MARANGOZOGLU Manol et Gabrielle (RIFF)	Section 21 Parcelle 1	3.22 ares	50 rue de la Gare	320 000.00 €	11/06/2008
09/06/2008	M. et Mme YILMAZ Erol et Sibel (KILIC)	Section 6 Parcelles 61/34 (0.89 are) et 76/34 (0.04 are)	0.93 are	4 rue d'Oberhoffen	143 000.00 €	13/06/2008

Procédure adaptée : période du 01/05/2008 au 30/06/2008

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Evaluation pluriannuelle du CUCS/PRE	Lot unique	Mandataire ACEIF.ST 14, rue de l'Yser 67000 STRASBOURG Co-traitant TRAJECTOIRES 91, avenue Berthelot 69007 LYON	44 820,10 €
Fourniture de matériel et de produits d'entretien	Lot n° 1 : Brosserie – lot réservé aux entreprises adaptées	LES ATELIERS GILLES KERCHENE Entreprise Adaptée ZA L'Enclos 84 840 LAPALUD	Montants annuels : 500 € T.T.C minimum – 700 € T.T.C maximum
	Lot n° 2 : Produits d'entretien	TOUSSAINT Rue des Forgerons BP 60014 57916 WOUSTVILLER CEDEX	Montants annuels : 3.000 € T.T.C minimum - 5.600€ T.T.C maximum

	Lot n° 3 : Matériels et accessoires d'entretien	GROUPE PIERRE LE GOFF Agence Alsace 1M, rue du Doubs BP 41 67023 STRASBOURG CEDEX 1	Montants annuels : 3.000 € T.T.C minimum - 5.200 € T.T.C maximum.
Fourniture de vêtements de travail et de sécurité pour le personnel du service technique municipal et les ATSEM	Lot n° 1 : Protection du corps	SOCOMENAL ZA d'Eckbolsheim BP 51 67038 STRASBOURG CEDEX 2	Montants annuels : 3.000 € T.T.C minimum - 4.800 € T.T.C maximum.
	Lot n° 2 : Protection de la tête et des mains	SOCOMENAL ZA d'Eckbolsheim BP 51 67038 STRASBOURG CEDEX 2	Montants annuels : 1.000 € T.T.C minimum - 1.800 € T.T.C maximum.
	Lot n° 3 : Protection des pieds	SOCOMENAL ZA d'Eckbolsheim BP 51 67038 STRASBOURG CEDEX 2	Montants annuels : 1.000 € T.T.C minimum - 2.200 € T.T.C maximum.
Réfection totale des sanitaires à l'école maternelle Rebgarten et à l'école primaire Menuisiers	Lot n° 1 : Sanitaires	SANI SCHMITZ 29, rue de la Sauer 67660 BETSCHDORF	62.959,77 €
	Lot n° 2 : Carrelage	CARRELAGE DECK SARL 14, rue du Hêtre 67470 MOTHERN	20.805,61 €
	Lot n° 3 : Peinture intérieure	VEITH SARL 69, rue de la Gare 67240 OBERHOFFEN SUR MODER	2.329,81 €

Le Conseil Municipal

En prend acte.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°4 – COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2008 ET DU 2 JUILLET 2008

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, conseiller municipal.

Le conseil communautaire s'est réuni le 16 juin et le 2 juillet derniers. Les points suivants ont été discutés :

Séance du 16 juin 2008

→ Un emprunt de 3 000 000,00 € a été contracté pour une durée de 15 ans au taux fixe de 4.38% auprès de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE.

→ Parc d'Activités économiques « LES COUTURIERS »

Une convention d'occupation a été signée avec l'entreprise « PHOSYLAB » qui conçoit, produit et commercialise notamment des systèmes de contrôle (capteurs) en temps réel, qui permettent de qualifier la fabrication de pièces à 0 défaut. Elle a 3 ingénieurs et occupera un bureau de 70 m² au 2^{ème} étage à partir du 1^{er} septembre prochain.

→ Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement prévus au contrat pluriannuel – Années 2008-2009-2010

Après analyse des différentes offres, c'est celle de la Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Unité Territoriale de Strasbourg qui a été retenue pour 85 k€ TTC.

→ Compte administratif 2007 - budget principal

Le compte administratif 2007 se présente avec ;

- | | |
|--|----------|
| - un excédent de fonctionnement de | 3 084 k€ |
| - et un besoin de financement en investissement de | 1 471 k€ |

Après un virement de 1 471 k€ la situation est la suivante :

- | | |
|--|----------|
| - résultat de la section de fonctionnement : | 1 613 k€ |
| - résultat de la section d'investissement : | 0.00 € |

Le résultat global est en nette augmentation mais il est à relativiser en raison

- de la recette exceptionnelle liée au fonds départemental de TP dont a bénéficié la ComCom en 2007 (367 k€)
- du dernier versement au titre du FNPTP (63 k€)
- et de l'important report de crédit d'investissement (2.325 M€) lié aux nombreux travaux programmés en 2007 et 2008.

INVESTISSEMENT

Les dépenses les plus importantes ont porté sur l'achèvement de l'aire d'accueil des gens du voyage, la construction de la Maison des Services, la rénovation de la Piscine, les gradins de la MAC Robert Lieb et divers travaux de maintenance dans les différents équipements des communes.

En matière de voirie on peut citer les Rues Rampont, Poincaré et Haguenau à Bischwiller, la Rue de la Gare à Oberhoffen, les rues de la Sablière et des Acacias à Kaltenhouse, la Grand Rue à Rohrwiller, la Place de la Mairie à Schirrhoffen.

Les reports de crédits d'investissement concernent la construction de la Maison des Services et la rénovation de la Piscine à Bischwiller ; les travaux des structures périscolaires à Oberhoffen et Rohrwiller ; en matière de voirie : la Route d'Haguenau, le contournement du CHDB à Bischwiller et la Grand Rue à Rohrwiller.

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 74,65 %. Cette augmentation est principalement liée

- au transfert de charges entre les communes et la Communauté de Communes (tant au niveau des charges à caractère général que pour les charges de personnel avec le fonctionnement en service partagés)
- à l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADEUS (17 000 €)
- aux nouvelles compétences : fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage et périscolaire (Rohrwiller : 23 427 € et Bischwiller : 13 440 €).

→ Compte administratif 2007 - budget « développement économique »

Les dépenses d'Investissement concernent exclusivement le Parc d'Activités les Couturiers avec l'Hôtel d'entreprises et la viabilisation des terrains.

La section d'investissement tout comme le résultat global se solde par un déficit de 94 k€. Ceci est possible dans la mesure où des subventions importantes d'investissement sont attendues et reportées sur 2008 (450 k€) et que du point de vue de la trésorerie, les 3 budgets de la communauté de communes constituent un compte commun.

→ Compte administratif 2007 « budget assainissement »

INVESTISSEMENT

En 2007, les programmes principaux ont concerné la Route de Haguenau, la Rue Poincaré et la Rue des Casernes à Bischwiller, la Rue de l'Orge à Oberhoffen, la Grand Rue à Rohrwiller et la Rue des Messieurs à Kaltenhouse et des travaux dans la Rue de Sessenheim à Schirrhoffen

De nombreux programmes de travaux seront lancés à partir de 2008 avec le démarrage du nouveau Contrat Pluriannuel d'Assainissement 2008-2010.

EXPLOITATION

Les dépenses d'Exploitation connaissent une forte progression (27.23 %) liée

- au coût du compostage des boues de la station d'épuration,
- à la part fixe du délégataire de la STEP, la Lyonnaise des Eaux
- et à l'accroissement des travaux de maintenance réalisés par le SDEA sur le réseau.

→ Approbation du Compte de Gestion 2007 établi par le Trésorier Principal de Bischwiller

→ Travaux de voirie- programme 2008

Il est proposé d'apporter quelques modifications à la liste des travaux et de retenir les projets suivants : Rue de la Station et rue des Juifs à Schirrhoffen - Rue des Pins à Oberhoffen - Plateaux et ralentisseurs, Impasse des Jardins de la Moder à Rohrwiller - Aménagement d'un carrefour en plateaux et ralentisseurs : rue des Juifs et rue Principale (RD 337) à Schirrhoffen. En contrepartie d'autres projets sont reportés.

→ Périscolaires d'Oberhoffen sur Moder et de Rohrwiller : révision des tarifs

Après discussion, le comité de pilotage périscolaire propose au conseil communautaire d'accepter une augmentation de 3 % tout en maintenant le prix du repas à 4,50 €.

→ État des effectifs – création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère ou de 2ème classe

L'ouverture prochaine de la maison des services implique la création d'un poste d'agent d'accueil.

INFORMATIONS

→ Aménagement du rond point RD29/RD37 : les travaux démarreront le 30 juin 2008 et se termineront début septembre. La RD29 restera ouverte dans les deux sens jusqu'à mi-août et par la suite la circulation sera fermée dans le sens Bischwiller – Rohrwiler de mi-août à début septembre.

→ Divers

- Succès de l'inauguration de la piscine intercommunale de Bischwiller.
- Succès des Collégiades organisées les 05 et 06 juin derniers qui ont réuni 6 000 élèves de tout le Bas-Rhin.
- Présentation de la saison 2008-2009 à la M.A.C. de Bischwiller le 20 septembre 2008 à 20 h 30.

Séance du 2 juillet 2008 :

→ Recherche de nouvelles zones d'activités : étude de l'ADEUS

Selon les orientations du SCoTAN l'étude a été faite sur la base des critères suivants :

- Implanter les zones d'activités de taille structurante (>30 ha) dans les agglomérations (ici, Bischwiller, Kaltenhouse et Oberhoffen)
- Respecter la continuité urbaine tout en maintenant une coupure paysagère entre les noyaux urbains
- Admettre les projets qui ne respecteraient pas ces critères mais pour lesquels les collectivités ont acquis au moins la moitié des emprises foncières, à la date d'approbation du SCoTAN
- Privilégier la qualité de la desserte routière en minimisant les traversées d'agglomération
- Rechercher la proximité des transports collectifs
- Prévoir une trame de réseau pour les modes doux
- Comparer la sensibilité paysagère des sites et rechercher l'impact minimum

Évaluation des sites : la conclusion (voir plan page suivante)

- **Les Vignes (3)** : la meilleure alternative pour la réalisation d'une zone intercommunale destinées au développement du territoire
- **Heidfeld (4)** et **Neue Acker (5)** : plutôt destinées au desserrement des activités locales
- **Baumgarten (1)** : du fait de sa situation enclavée, n'a pas les qualités d'une grande zone intercommunale. Elle peut convenir pour l'accueil des petits locaux d'activités destinés au tertiaire, à l'artisanat ou à un petit centre de services de proximité le long de la voie ferrée (zone tampon entre la voie ferrée et une éventuelle zone d'habitat)
- **Grueberfeld (2)** et **Rosenwald (6)** : surtout pénalisées pour des raisons environnementales

→ SCOTAN : avis sur le projet

L'un des objectifs visés par le SCOTAN est d'assurer une gestion économe de l'espace et favoriser le renouvellement urbain en limitant la consommation du foncier. En particulier il est prévu une densité de 45 logements/ha à Bischwiller, 30 logements/ha à Oberhoffen-sur-Moder et Kaltenhouse et 12 logements/ha dans les villages (cette densité ne concernant que les nouvelles zones urbanisées > 1 ha) et de Construire en profondeur plutôt que de s'étendre linéairement.

Oberhoffen, Schirrhein, Schirrhoffen et Kaltenhouse considèrent que le SCOTAN pourrait faire perdre à leur commune son âme de village. Avec 16 voix pour, 23 voix contre et 1 abstention, la ComCom a donné un avis défavorable sur le projet de SCOTAN

→ Relogement des populations nomades sédentarisées de Kaltenhouse : participation à la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

Dans le cadre du projet de relogement de la population d'origine nomade sédentarisée de Kaltenhouse, il est important d'avoir une connaissance précise de la population à reloger et de suivre celle-ci avant, pendant et après le relogement : c'est l'objet de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) initiée par le Conseil Général du Bas-Rhin qui demande une participation de la Communauté de Communes pour le coût de l'étude à hauteur de 1 %, soit 4 312,24 € payables sur 4 ans à raison de 1 078,06 € par an.

Le Conseil Municipal

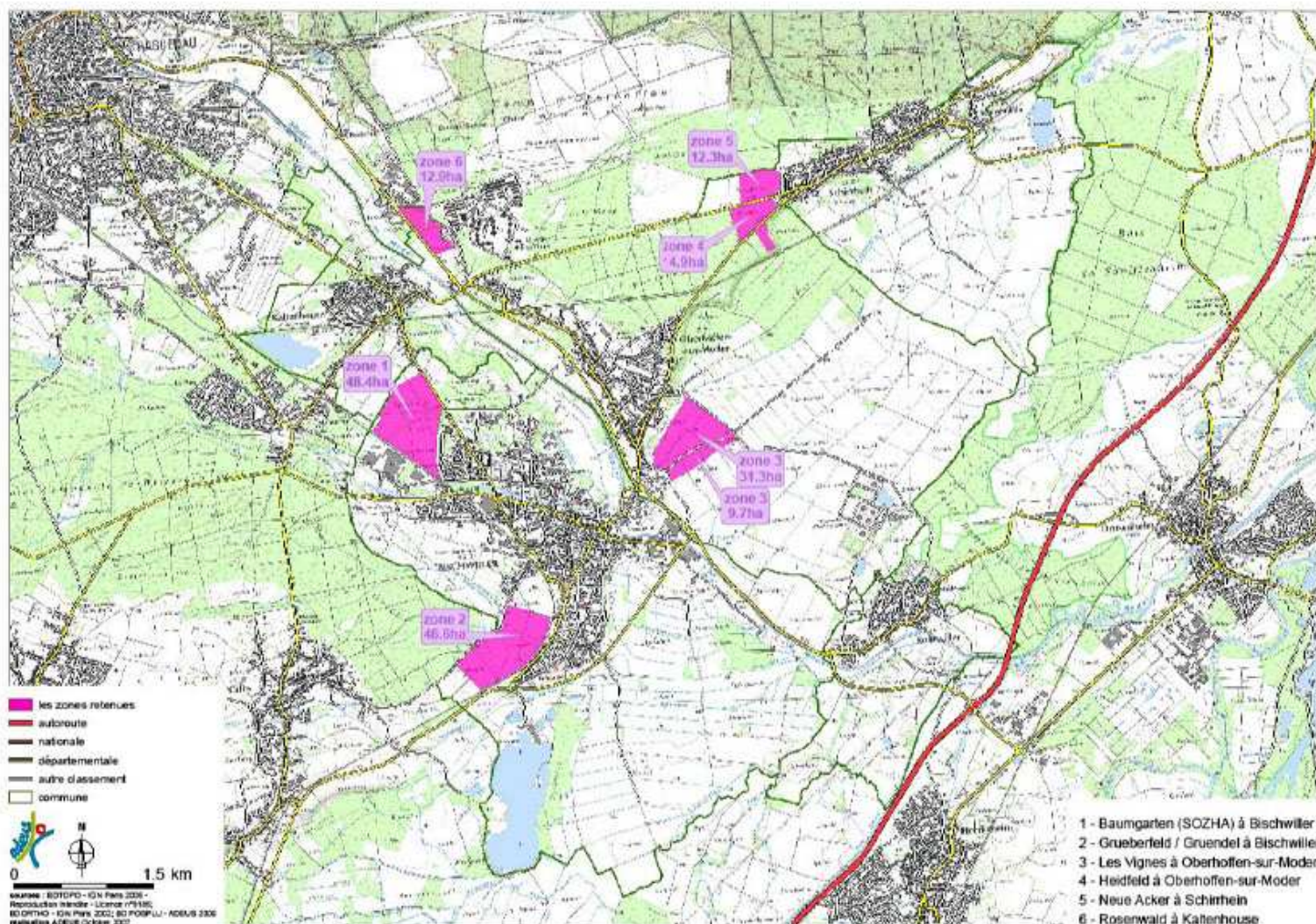
En prend acte.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008



Point n°5 – CREATION DES COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL ET 7 MAI 2008

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Comme prévu à l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et repris dans l'article 23 du règlement intérieur, « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Il appartient au conseil municipal de créer ces comités consultatifs et de fixer leur composition et les modalités de fonctionnement.

Il est proposé de créer trois comités consultatifs pour les domaines suivants : sécurité, sports et vie scolaire. Leur présidence sera respectivement assurée par MM. Maurice BARTHOLOME, René ECKERT et Mme Anne-Marie LAMOTTE. Le nombre de membres pourrait être fixé à 8, président non compris.

La désignation peut se faire à main levée, si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité. Sinon, le vote doit se faire à bulletin secret.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

à l'unanimité

DONNE SON ACCORD, pour la création d'un comité sécurité, d'un comité vie scolaire et d'un comité sport,

FIXE à 8, Président non compris, le nombre de membres pour chaque comité,

ENREGISTRE les candidatures :

Comité Sécurité :

- Blandine JUNG, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
- François MARTZ, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Métin BASAK, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Monsieur Pascal GROSSMANN, en tant que représentant des associations locales, proposé par le groupe « Bischwiller réussit ! »
- Monsieur Jean-Luc JAEGER, en tant que représentant des associations locales, proposé par le groupe « Bischwiller réussit ! »
- Madame Monique SCHMIDT, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »
- Monsieur Jean-Pierre OERTHEL en tant que représentant des associations locales, proposé par le groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

Comité Vie scolaire :

- Elodie RIFF, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Bénédicte GERARD, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Métin BASAK, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Madame Anne GRANDEAU, en tant que représentant des associations locales, proposée par le groupe « Bischwiller réussit ! »
- Monsieur Marc GEMMERLE, en tant que représentant des associations locales, proposé par le groupe « Bischwiller réussit ! »
- Madame Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »
- Madame Lucie-Anne BANEAU en tant que représentante des associations locales, proposée par le groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

Comité Sport :

- François MARTZ, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Gilbert HUTTEL, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »

- Stéphane RIFF, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Blandine JUNG, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
- Monsieur Jean-Paul GRISSMER, en tant que représentant des associations locales, proposé par le groupe « Bischwiller réussit ! »
- Monsieur Jean-Paul CARLEN, en tant que représentant des associations locales, proposé par le groupe « Bischwiller réussit ! »
- Monsieur Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
- Monsieur Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

CONSTITUE, A MAIN LEVEE, le conseil municipal en étant d'accord à l'unanimité, les 3 comités consultatifs comme suit :

Comité Sécurité :

Maurice BARTHOLOME, Président

Blandine JUNG, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
 François MARTZ, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Jean-Jacques JUNG, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Métin BASAK, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Monique SCHMIDT, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »
 Pascal GROSSMANN, personne extérieure
 Jean-Luc JAEGER, personne extérieure
 Jean-Pierre OERTHEL, personne extérieure

Comité Vie scolaire :

Anne-Marie LAMOTTE, Présidente

Elodie RIFF, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Bénédicte GERARD, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Métin BASAK, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Valérie GROSSHOLTZ, conseillère municipale du groupe « Bischwiller unie »
 Anne GRANDEAU, personne extérieure
 Marc GEMMERLE, personne extérieure
 Lucy-Anne BANEAU, personne extérieure

Comité Sport :

René ECKERT, Président

François MARTZ, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Gilbert HUTTEL, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Stéphane RIFF, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Blandine JUNG, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »
 Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »
 Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »
 Jean-Paul GRISSMER, personne extérieure
 Jean-Paul CARLEN, personne extérieure

Date de publication : 11.07.2008
 Date de notification :
 Date de transmission
 à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°6 – DESAFFECTATION D'UN LOGEMENT D'INSTITUTEUR AU 1 IMPASSE DE LA BLEICHE

Rapport présenté par Madame Sophia VOGT, conseillère municipale.

La Ville de Bischwiller est propriétaire de la maison d'habitation située 1 impasse de la Bleiche dans l'enceinte de l'école élémentaire Erlenberg. Celle-ci était occupée jusqu'au 31 décembre 2006 par des sœurs enseignantes qui ont pris leur retraite. A l'heure actuelle, cette maison n'est plus utile au fonctionnement de l'école élémentaire.

Pour pouvoir se prononcer sur la désaffectation de ce logement, le conseil municipal doit au préalable avoir recueilli l'avis du Sous-Préfet et de l'Inspecteur d'Académie. Par courrier du 16 mai 2008, ces derniers ont donné un avis favorable, sous réserve que les locaux soient affectés à des activités scolaires ou périscolaires.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

DECIDE de désaffecter le logement communal situé 1 impasse de la Bleiche,

CHARGE le maire de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture :11.07.2008

Point n°7 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE HAG UENAU / BISCHWILLER / KALTENHOUSE : octroi de subventions

Rapport présenté par Madame Nadia ALIOUA, coordinatrice du C.U.C.S.

Le comité de pilotage du Contrat urbain de cohésion sociale qui s'est réuni le 05 mai dernier a validé 35 actions dont 16 actions concernent la Ville de Bischwiller.

CUCS HBK N°35 - Bisch'Art 2008 – CASF (Reconduction)

Le projet "Lumière sur la ville" est ponctué par des événements culturels (spectacles, résidences) qui permettent de développer l'offre de proximité, de reconnaître et de valoriser les actions culturelles. Ce sont aussi des temps forts où l'art et l'artiste se rencontrent. Plusieurs moments de valorisation ponctueront l'année autour de différents axes:

- **Les arts de la représentation** touchent plusieurs disciplines: la danse, la musique, le théâtre, l'écriture.
- **L'éducation à l'image:** le projet vidéo permet à chaque habitant de trouver ce qui est beau dans ce pays, dans cette ville, dans ce quartier. Ce projet permet à un public élargi de développer ses capacités d'observation, d'aiguiser la sensibilité et après l'apprentissage de techniques de base, de créer un espace pour l'expression personnelle du participant.
- **La musique :** organisation pour un public jeunes et adultes de concerts professionnels, ainsi que des tremplins découverte de scènes au niveau local (Hip-Hop, Rap..).

Coût prévisionnel :	87 991,00 €
Financements accordés :	78 991,00 €
Ville de Bischwiller :	22 000,00 €
Etat (<i>DT ACSE</i>) :	29 000,00 €
DRAC	5 000,00 €
Participation usagers	5 991,00 €
Conseil Général :	17 000,00 € (en cours d'instruction)

CUCS HBK N°36 - Consultations juridiques, accès aux droits – Ville de Haguenau (*Reconduction*)

Les conciliateurs de justice avaient fait apparaître un besoin important et croissant de la population haguénovienne et bischwilleroise en matière de consultations juridiques, principalement en droit privé (mariage, divorce, successions, rapports locatifs...).

Pour répondre à ce besoin, un "point d'accès au droit" a été créé en 2007 à Haguenau et Bischwiller, en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au droit (CDAD).

L'accès au droit doit permettre à toute personne, et notamment aux plus démunis, de bénéficier :

- d'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- d'une aide dans l'accompagnement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;
- de consultations juridiques ;
- d'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Cette action s'inscrit aussi dans la démarche du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) créé en avril 2006 à Bischwiller.

Coût prévisionnel : **6 461,56 €**

Ville de Bischwiller :	1 000,00 €
Ville de Haguenau :	2 280,00 €
Etat (<i>DT ACSE</i>) :	1 862,00 €
Reliquat 2007	1 319,56 €

CUCS HBK N°38 - Ateliers d'expression - MISSION INTERCOMMUNALE D'ALSACE DU NORD (*Nouvelle action*)

Un certain nombre de jeunes (dont les jeunes issus des quartiers prioritaires de Kaltenhouse - Rosenfeld et Aviation) ne maîtrisent pas les codes de conduite et de langage utilisés en entretien de recrutement ou en situation d'emploi. Les ateliers proposés visent à lever ces freins pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir les ruptures de contrat.

Coût prévisionnel : **7 698,40 €**

Ville de Bischwiller :	506,67 €
Ville de Haguenau :	506,67 €
Ville de Kaltenhouse	506,66 €
Etat :	6 178,40 €

CUCS HBK N°39 - Bisch'Art Bus – CASE (*Reconduction*)

Depuis sa création en 2007, ce projet vient en renforcement des activités du projet jeunesse du C. A. S. F. et plus particulièrement dans le cadre de l'animation de rue.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Améliorer l'information des jeunes sur les activités existantes à Bischwiller et environs;
- Permettre un accompagnement des jeunes vers des activités culturelles et sportives;

- Susciter l'envie chez les jeunes de pratiquer une activité;
- Permettre à des jeunes d'accéder à une pratique régulière structurée.

Coût prévisionnel : 47 174,98€

Financements accordés :	44 938,98 €
Ville de Bischwiller :	3 500,00 €
Ville de Bischwiller (Mise a dispo) :	4 800,00 €
Etat (DT ACSE) :	15 500,00 €
Etat (JS CEL) :	6 264,00 €
CAF :	2 000,00 €
Conseil Général (PTJ AQ) :	4 000,00 € (en cours d'instruction)
CNASEA (emploi aidé) :	1 211,00 €
Remb. Formation OPCA :	1 600,00 €
Ressources propres (usagers) :	450,00 €
Ressources indirectes affectées :	5 613,98 €

CUCS HBK N°40 - Développement des compétences sociales et accès aux stages et à l'emploi des jeunes lycéens en difficulté- Ligue de l'enseignement FOL (Reconduction du CV 2006)

L'action proposée vise la prévention des difficultés d'accès aux stages (pour des raisons d'ordre social, de discrimination...) par l'acquisition ou le développement des compétences sociales. Ce "projet d'action participatif" se caractérise par la mise en place d'ateliers associant toutes les personnes qui vont avoir un rôle à jouer dans l'accès au stage par le jeune en situation de formation pré professionnelle.

Les établissements concernés sont les lycées professionnels André Siegfried à Haguenau et le Charles Goulden à Bischwiller.

Coût prévisionnel : 25 753,80 €

Financements accordés :	24 153,80 €
Ville de Bischwiller :	1 000,00 €
Ville de Haguenau :	1 400,00 €
ETAT ACSE :	7 000,00 €
Etat (DDTEFP) :	2 000,00 €
Conseil Général :	3 000,00 € (en cours d'instruction)
Région	2 000,00 €
Ressources propres (usagers) :	353,80 €
ETAT (div) :	2 000,00 €
Fonds Européens:	5 400,00 €

CUCS HBK N° 42 - Ateliers de redynamisation – CASF (Reconduction)

Il s'agit d'un projet destiné aux bénéficiaires du RMI, mais pas uniquement, visant à activer la prise ou reprise de confiance en soi à travers des activités à caractère ludique :

- **Ateliers de jardinage** (conseillère ESF du CASF) : ateliers hebdomadaires de 2 heures, le mercredi matin avec un projet mis en œuvre par les participants eux-mêmes qui ont dans ce sens une place de producteurs plutôt que d'assistés.

- **Ateliers de cuisine/alimentation** (conseillère ESF du CASF, bénéficiaire du RMI, conseillère ESF de l'UTAMS de Bischwiller, assistante sociale du CCAS de Bischwiller) : 2 ateliers bimensuels avec deux groupes différents aux objectifs particuliers : 2h30 le lundi matin (parents-enfants avec pour objectif de favoriser l'émergence d'autres liens dans la famille) et 2h30 le mardi matin (données techniques pour une alimentation équilibrée à moindre coût).

- **Ateliers temps ouvert** (musique et chant) (association Impact) : atelier bimensuel de 2 h les mardis ou vendredi après-midi ; Sensibilisation d'un groupe d'adultes à une pratique musicale favorisant l'expression, la confiance en soi et en ses capacités.

- **Ateliers photo /arts plastiques** (Intervenante en arts plastiques) : atelier bimensuel. L'objectif est de créer un espace ou des objets "visibles" insufflant ainsi un sentiment d'appartenance à un processus utile et constructeur.

- *Ateliers sportifs* (Ass. Sport solidarité Insertion) : atelier hebdomadaire de 2h le jeudi après-midi Sensibilisation des personnes à une meilleure hygiène corporelle pour une meilleure forme physique et mentale favorisant un meilleur engagement dans le parcours d'insertion.

- *Ateliers d'information et de sensibilisation* (CASF-COTEFOR, conseillère ESF de la CAF, intervenants extérieurs) : événements ponctuels.

Coût prévisionnel : 40 214,06 €

Ville de Bischwiller:	1 250,00 €
Etat (DT ACSE):	1 250,00 €
Conseil Général :	12 000,00 € (en cours d'instruction)
CAF (Salaire ESF) :	23 098,80 €
CASF (Ressources Indirectes) :	2 385,26 €
Participation usagers :	230,00 €

CUCS HBK N° 54 - Développer la création de micro-entreprises – Adie (Reconduction)

L'ADIE a pour mission de Développer la création de micro-entreprises sur le territoire de l'Alsace du Nord en favorisant l'accès au microcrédit notamment sur les quartiers relevant de la géographie prioritaire du contrat. Il s'agit d'offrir davantage de services d'accompagnement aux créateurs financés afin de pérenniser les projets, favoriser l'insertion et l'autonomie du public.

L'ADIE Alsace se fixe un objectif d'octroi entre 20 et 25 microcrédits sur le territoire du CUCS HBK dont 10 auprès des habitants des quartiers urbains prioritaires et auprès du public gens du voyage.

Coût prévisionnel : 5 000,00 €

Financements accordés :	4 500,00 €
Ville de Bischwiller :	1 000,00 €
Ville de Haguenau :	1 500,00 €
Etat (DT ACSE) :	2 000,00 €

CUCS HBK 56 – Exposition 13-18 questions de justice – Association THEMIS (Reconduction)

L'exposition « 13/18 Questions de Justice » s'inscrit dans le cadre des actions d'éducation à la citoyenneté développées depuis plusieurs années par l'association THEMIS, en partenariat avec l'Education Nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) sur le Bas-Rhin. Cette exposition, prioritairement conçue pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} et pour les lycéens, a pour objectif de permettre aux jeunes élèves de comprendre, de mieux connaître leurs droits et leurs obligations en rapport avec les institutions.

En 2007 le projet a été réorienté en fonction de l'évaluation effectuée avec les chefs d'établissement en 2006. Ceux-ci sont informés sur les prolongements possibles de l'exposition 13/18 questions de justice. Selon les premières évaluations et les premières demandes d'interventions complémentaires, en 2008 une quarantaine de classes (80 heures d'interventions évaluées) sera concernée sur l'année civile.

Coût prévisionnel : 10 585,00 €

Financements accordés :	9 685,00 €
Ville de Bischwiller :	1 850,00 €
Ville de Haguenau :	1 850,00 €
ETAT :	1 500,00 €
Conseil Général :	2 985,00 € (en cours d'instruction)
Etat (PJJ) :	1 500,00 €

CUCS HBK N°58 - Action linguistique de proximité - COTEFOR-CASF (Reconduction)

L'action vise une meilleure intégration de la population d'origine étrangère dans la ville par l'accès aux informations liées à leur vie quotidienne (emploi, consommation, santé...), l'accès au droit et la participation aux différentes activités proposées par le CASF et la ville.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- développer les compétences linguistiques appliquées à la vie quotidienne, au travers d'ateliers langagiers et pratiques,
- développer l'accès et l'exploitation des outils de communication modernes, notamment ceux liés à une recherche d'emploi,
- apporter les informations sur des sujets liés à la vie quotidienne (santé, scolarité, logement, emploi),
- favoriser les passerelles entre les différentes activités du CASF et accompagner l'ouverture vers d'autres propositions sur la ville (lieu culturels, médiathèque...),
- soutenir les démarches individuelles et relayer vers les partenaires le cas échéant.
- favoriser l'accès à d'autres dispositifs (Programme de Réussite Educative, formation...).

Coût prévisionnel:	18 725,57 €
Financements accordés	15 725,57 €
Ville de Bischwiller:	3 000,00 €
Etat (DT ACSE) :	10 000,00 €
Conseil Général:	2 000,00 € (en cours d'instruction)
Ressources indirectes affectées	725,57 €

CUCS HBK N°60 - Permanence d'aide aux victimes – Accord (Reconduction)

L'action vise la recherche de paix sociale et de prévention générale, tant du côté des victimes au travers d'une intervention spécialisée, que des auteurs, au travers d'un travail de responsabilisation par un acte de réparation à l'égard de la société et/ou de la victime directement.

Coût prévisionnel :	20 669,00 €
Financements accordés :	17 874,00 €
Ville de Bischwiller :	2 000,00 €
Ville de Haguenau :	3 740,00 €
Etat (DT ACSE) :	8 000,00 €
Conseil Général :	4 134,00 € (en cours d'instruction)

CUCS HBK N° 62 - Les cités débrouillardes - Les petits débrouillards (Reconduction)

Le réseau national des Petits Débrouillards se mobilise chaque été pour mener des actions régionales d'animation de rues. Ces opérations estivales de culture scientifique et technique, se déroulent dans les quartiers prioritaires et s'inscrivent volontairement dans la Politique de la Ville, au titre de la cohésion sociale. Ces projets sont développés sous le terme des "Cités Débrouillardes, la science en bas de chez toi".

Cette orientation permet de traiter l'environnement direct et le quotidien des enfants habitant dans les quartiers prioritaires.

Les enfants mèneront une réflexion globale sur leur ville, identifieront les problèmes et chercheront des solutions.

Le projet sera orienté différemment selon les sites afin de s'adapter aux thématiques déclinées par les structures (CSC Schuman, FC Langensand, CASF de Bischwiller), toujours dans un souci de cohérence.

L'association souhaite également donner à ce projet une nouvelle dimension en développant non seulement les sciences physiques mais aussi les sciences humaines.

Coût prévisionnel :	9 055,00 €
Financements accordés :	8 441,00 €
Ville de Bischwiller :	814,00 €

Ville de Haguenau :	2 137,00 €
Ville de Kaltenhouse :	300,00 €
Etat (DT ACSE) :	1 400,00 €
Etat (DRDJS) :	600,00 €
Conseil Régional :	1 200,00 €
CAF du Bas-Rhin :	790,00 €
Conseil Général :	1 200,00 € (en cours d'instruction)

CUCS HBK N°65 - PLAN LECTURE: "Lumière"- Lycée Collège André Maurois (Reconduction)

Le Plan lecture de Bischwiller résulte de la signature d'une convention signée en 1990 entre l'Inspecteur d'Académie du Bas-Rhin et la ville de Bischwiller, avec pour objectif d'améliorer significativement la maîtrise de la langue dans un secteur difficile (très forte représentation de la communauté turque et fort pourcentage d'élèves issus de familles occupant des postes de travail à très faible qualification). Les actions entreprises concernent le premier et le second degré. Ce plan a été intégré depuis 1994 dans le Contrat de Ville.

Coût prévisionnel : 34 882,00 €

Financements accordés :	34 782,00 €
Ville de Bischwiller :	10 000,00 €
Ville de Bischwiller (mise à dispo)	4 200,00 €
Etat (DT ACSE) :	4 100,00 €
Conseil Général :	1 000,00 € (en cours d'instruction)
ACMISA, DRAC, rectorat :	5 193,00 €
Ressources Propres :	10 289,00 €

CUCS HBK N°67 - Relations garçons - filles – CIDFF (Reconduction)

Cette action vise à prévenir les violences et les discriminations sexistes et à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes basée sur le respect de l'autre sexe.

Elle permet aux adolescents de réfléchir aux représentations des rôles de chacun, ceci en analysant les stéréotypes véhiculés par la société (la presse, la publicité) et en questionnant leurs fondements. Le débat sur ce sujet des relations entre garçons et filles est alimenté par le biais de divers supports courrier du lecteur, saynètes, photolangage, bandes dessinées. Un retour sur l'évolution des droits des femmes permet de replacer ces relations dans le contexte historique et de poser le cadre de la loi en matière de discriminations et de violences.

Coût prévisionnel : 12 800,00 €

Financements accordés :	12 200,00 €
Ville de Bischwiller :	1 500,00 €
Ville de Haguenau	2 500,00 €
Etat (DT ACSE) :	3 400,00 €
Conseil Régional :	1 200,00 €
Conseil Général :	2 700,00 € (en cours d'instruction)
CESC :	900,00 €

CUCS HBK N°68 - Prévenir et accompagner les conduites violentes ou à risque– Lycée Collège André Maurois (Reconduction)

La grande difficulté, la précarité, le déficit de maîtrise de la langue sont autant d'obstacles à une bonne insertion sociale. Dans ce contexte, l'approche de l'autre peut être perçue comme source d'insécurité, d'intolérance et par là même induire des attitudes de défense plus ou moins extrêmes. L'école n'est pas épargnée par ces comportements. L'échec scolaire accompagne traditionnellement ces situations de tension ou de violence.

L'objectif de ce projet est donc d'aborder par différents biais la question de la difficulté, de la différence, de la (re)construction d'une meilleure estime de soi, d'une capacité à s'imaginer un avenir dans un groupe humain.

Coût prévisionnel :	9 700,00 €
Financements accordés :	9 200,00 €
Ville de Bischwiller :	2 000,00 €
Etat (DT ACSE) :	2 500,00 € (en cours d'instruction)
Conseil Régional :	2 200,00 € (en cours d'instruction)
Conseil Général :	2 500,00 € (en cours d'instruction)

CUCS HBK N°70 - Evaluation en continu du CUCS et du PRE- Ville de Bischwiller

Les circulaires du 24 mai 2006 et du 15 septembre 2006 prévoient une évaluation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) à échéance de 3 ans. Cette évaluation doit s'appuyer sur des bilans annuels de réalisation prévus par la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

La circulaire du 5 juillet 2007 précise le cadre dans lequel l'évaluation locale du contrat urbain de cohésion sociale doit être préparée pour être mise en œuvre en continu puis à échéance de trois ans.

Lors de l'élaboration du CUCS et du PRE Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse un certain nombre d'objectifs ont été fixés par axe stratégique avec pour principe de les rendre évaluables.

Cette évaluation devra répondre aux exigences suivantes :

- Se référer aux grands objectifs nationaux de la politique de la ville et à ceux du projet local
- S'adapter à la structure du CUCS et du PRE au niveau local
- Permettre une évaluation des programmes d'action mais également du fonctionnement et du partenariat dans lequel s'inscrivent le CUCS et le PRE
- S'inscrire dans une logique de résultats et pas seulement de compte-rendu de réalisation
- Proposer une mise en perspective de l'ensemble des dispositifs mobilisés sur un territoire et concourant à leur manière aux mêmes objectifs que le CUCS (CLAS, CEL, CISP, Ecole de la deuxième chance...).

Un appel à candidature a été publié en mars 2008. Un prestataire extérieur a été retenu pour accompagner les partenaires dans :

- **la construction du référentiel d'évaluation, nécessaire pour l'évaluation du CUCS et du PRE,**
- **la mise en place d'un processus d'évaluation annuel** permettant d'avoir une vision claire des actions menées, des résultats obtenus et de leur adéquation avec les besoins des territoires du CUCS et les objectifs du PRE,
- **l'évaluation triennale des contrats en 2009** pour la période 2007-2009 (afin de mesurer l'efficacité des moyens mis en œuvre).

Coût prévisionnel :	45 063,79 €
Ville de Bischwiller :	4 506,37 €
Ville de Haguenau :	4 506,37 €
Etat (DT ACSE) :	20 278,75 €
Conseil Général :	6 759,56 €
Conseil Régional :	4 506,37 €
CAF :	4 506,37 €

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

à l'unanimité

AUTORISE le versement des subventions suivantes :

CASF :	26 750,00 €
<i>(Dont : Bisch'art 2008 – 22 000 € ; Bisch'art Bus – 3 500 € ; Ateliers de redynamisation – 1 250 €)</i>	
Ville de Haguenau (CDAD)	1 000,00 €
Mission intercommunale d'Alsace du Nord	506,67 €
Ligue de l'enseignement	1 000,00 €
ADIE	1 000,00 €
Thémis	1 850,00 €
COTEFOR-CASF	3 000,00 €
Accord	2 000,00 €
Les petits débrouillards	814,00 €
Lycée Collège André Maurois	12 000,00 €
<i>(Plan Lecture 10 000 €, Prévenir et Accompagner les conduites violentes ou à risque 2 000 €)</i>	
CIDFF	1 500,00 €

VOTE une décision modificative d'un montant total de 51 420,67 à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » et pour garder l'équilibre des documents budgétaires vote la recette correspondante à l'article 7788 « Produits exceptionnels divers »,

CHARGE le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n° 8 – UNITE DE VIE EUGENE LAMBLING : résiliation du bail à construction et cession au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe au Maire.

Par acte du 25 mars 1987, La Ville de Bischwiller a consenti un bail à construction à la SEMICAL (aujourd'hui absorbée dans la SA d'HLM des Salariés d'Alsace) sur l'immeuble 7 rue du Château (section 5 n° 18 – 7.95 ares) pour la création d'une résidence pour personnes âgées. La SEMICAL a effectué d'importants travaux pour créer ce qui est dénommé aujourd'hui « Unité de Vie Eugène Lambling », une résidence de 13 chambres. La SEMICAL n'a pas arrêté depuis de réaliser des travaux pour maintenir le bâtiment en état et aux normes.

Cette unité de vie est gérée par l'ICG (instance de coordination gérontologique) qui est employeur du personnel (maîtresse de maison et personnel d'entretien) et qui a souscrit les contrats pour faire fonctionner la structure (comme par exemple la livraison des repas). Les chambres sont par contre louées directement par la SA d'HLM des Salariés d'Alsace.

Compte tenu des nouvelles normes de fonctionnement de ce type de structures qui engendrent des frais supplémentaires importants (notamment la présence d'une personne 24 h/24), l'ICG ne se sent plus la compétence et n'a pas les moyens financiers de gérer l'unité de vie Eugène Lambling. Aussi elle recherche depuis quelques années, avec l'aide de la Ville, un repreneur.

Un repreneur a enfin pu être trouvé, en l'occurrence le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB) pour qui cette structure représente une offre alternative supplémentaire à celles dont il

dispose déjà. Néanmoins cette reprise par le CHDB ne peut se faire que si le bâtiment ne pèse pas dans le coût de fonctionnement avec des loyers, d'où la nécessité pour le CHDB d'en être propriétaire et ce à des conditions très avantageuses. Pour pouvoir céder le bien au CHDB, il faut d'abord que la Ville résilie le bail dont bénéficie la SA d'HLM des Salariés d'Alsace.

Aussi le schéma suivant est proposé :

- Le bail à construction dont bénéficie la SA d'HLM des Salariés d'Alsace pour une durée de 70 ans, soit du 1^{er} avril 1987 au 31 mars 2057 est résilié moyennant indemnisation. Celle-ci correspond à une valeur proche de la valeur nette comptable du bien, soit 325 000 €,
- La Ville cède le bien au CHDB au prix de 175 000 €, la différence de 150 000 € représentant l'aide de la Ville pour assurer le maintien de la structure. En contrepartie de cette aide, une clause sera insérée dans l'acte de vente prévoyant qu'en cas de fermeture de l'unité de vie et de cession du bâtiment, la Ville aura un droit de préférence au prix fixé par les Domaines dont sera défalqué le montant de l'aide accordée réactualisée sur la base de l'indice du coût de la construction,
- Le Conseil Général du Bas-Rhin participe exceptionnellement à l'opération en versant une subvention au CHDB de 150 000 €, de sorte que celui-ci n'ait plus que 25 000 € à supporter sur ses fonds propres.

Les Domaines ont été sollicités pour ce transfert, dans leur avis du 24 juin 2008, ils estiment le bien à 340 000 €.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

AFFIRME sa volonté de maintenir le fonctionnement de l'Unité de Vie Eugène Lambling,

DONNE son accord pour la résiliation du bail à construction passé avec la SEMICAL aujourd'hui la SA d'HLM des Salariés d'Alsace sur le bien immobilier cadastré section 5 n° 18 avec 7.95 ares, moyennant une indemnisation de 325 000 €,

DONNE son accord pour la cession de ce même bien immobilier au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller au prix de 175 000 €,

VOTE une décision modificative d'un montant de 325 000 € à l'article 2132 « Immeubles de rapport » et vote une recette de 175 000 € à l'article 024 « Produit des cessions d'immobilisations » et 150 000 € à l'article 1641 « Emprunts ».

AUTORISE le maire à signer les actes correspondants et le charge de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°9 – ALIGNEMENT IMPASSE DE LA BLEICHE

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, conseiller municipal.

Dans le cadre de l'aménagement prochain de l'impasse de la Bleiche, il est nécessaire de procéder à l'alignement de parcelles. Certains propriétaires ont déjà donné leur accord pour céder à la Ville les surfaces tombant dans l'alignement de cette voie, pour les autres les tractations sont encore en cours. Il s'agit de :

Propriétaires	Surface des parcelles	Références cadastrales
Consorts HANGARTNER	13 m ²	Partie de la section 48 parcelle 70/8
M et Mme Charles METZ	1 m ²	Partie de la section 48 parcelle 42/8
M Christian BRENNER	Acquisition de 9 m ² Acquisition de 28 m ² Cession de 6 m ²	Partie de la section 48 parcelle 46/8 Partie de la section 48 parcelle 51/9 Section 48 parcelle 0/8
M Jean-Michel ACKER	44 m ²	Partie de la section 48 parcelle 9
Consorts BAUMGARTHEN	24 m ²	Partie de la section 48 parcelle 45/9
Mme et M Bruno METZGER	59 m ²	Partie de la section 48 parcelle 57/8
M et Mme Daniel SPECKEL	75 m ²	Partie de la section 48 parcelle 41/8
M et Mme Hubert LACHAT	24 m ² 15 m ²	Section 48 parcelle 101 Section 48 parcelle 102
M et Mme Pascal FREY	12 m ²	Partie de la section 4 parcelle 11
SCI des Vosges SIVO	49 m ²	Section 4 parcelle 49

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition gratuite des surfaces tombant dans l'alignement de l'impasse de la Bleiche comme exposé ci-dessus, la Ville prenant en charge tous les frais liés à ces transactions,

AUTORISE le Maire, respectivement le 1^{er} adjoint au maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à ces transactions.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n° 10 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE VILLE ET C CAS : avis sur le principe d'un CTP commun et fixation du nombre de membres

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

La réglementation en vigueur concernant les organes de participation des employés des collectivités territoriales (commissions administratives et comités techniques paritaires, comités d'hygiène et de sécurité) veut que leurs membres soient renouvelés dans les 8 mois suivant le renouvellement des organes délibérants. Les CTP siègent durant la même période que le conseil municipal, à savoir 6 ans.

Les CTP locaux sont obligatoires dès lors que l'effectif atteint 50 agents, les CHS pour 250 agents, les CAP pour 350 agents.

Il nous faut ainsi délibérer sur 3 points.

1) CTP commun à la Ville et au CCAS

La loi permet de rattacher les CCAS au CTP de leur Ville. Ceci a été le choix depuis la création des CTP il y a une vingtaine d'années. En effet, le personnel du CCAS travaille en harmonie avec celui de la Ville, dans les mêmes locaux, en utilisant les mêmes matériels et moyens. Pour l'heure, les règles de fonctionnement des deux collectivités ont toujours été identiques (ARTT, règlement intérieur, formation, etc). La paye et les carrières sont gérées par la DRH de la Mairie. Le CCAS devra délibérer dans les mêmes termes.

2) Mise en place d'un CHS

Bien que les textes prévoient la création d'un CHS si l'effectif compte 250 agents et plus, le CTP a décidé depuis de nombreuses années de séparer les questions spécifiques d'hygiène et de sécurité au travail du reste du fonctionnement des services.

Le CHS comporte en plus des membres représentants de la Collectivité et du personnel, les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (conseils de l'autorité territoriale sur ces questions), le médecin de prévention et l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (expert en la matière, audit et conseil extérieur à la collectivité). Ces deux derniers membres sont actuellement agents du Centre Départemental de Gestion.

3) Nombre de membres

Le nombre de membres de chaque collège dépend de l'effectif des agents concernés. Pour la Ville et le CCAS, il se compose de 3 à 5 membres titulaires, et d'autant de suppléants.

Pour permettre une représentativité d'un plus grand nombre de services, il a été d'usage de retenir le chiffre maximum.

Ainsi, pour les séances, le Président a toujours invité tous les membres, aussi bien titulaires que suppléants, afin de permettre un dialogue social riche, mais seuls les titulaires ont le droit de vote.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la reconduction d'un comité technique paritaire et d'un comité d'hygiène et de sécurité communs à la Ville et au CCAS,

FIXE le nombre des membres de chaque collège à 5 titulaires et 5 suppléants.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°11 – MODIFICATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS : création d'un poste de chef de service de police municipale

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Le chef de poste de la police municipale ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2008, il y a lieu de recruter son remplaçant.

Le candidat retenu est titulaire du grade de chef de service de police de classe normale.

Il y a donc lieu de créer un poste de chef de service de police de classe normale, sachant que les 2 postes de cadre B existant à l'état des effectifs (classe supérieure et classe exceptionnelle) seront supprimés lors d'un prochain conseil, car pour supprimer un poste il faut l'avis préalable du CTP. C'est d'ailleurs lors de cette séance qu'un certain nombre d'autres postes seront également supprimés car sans utilité actuellement.

Le poste est à temps complet. Sa rémunération est celle prévue par les statuts de la FPT, avantages habituels à la Ville de Bischwiller en sus.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

DONNE son accord pour la création de ce poste,

AUTORISE le Maire à établir tous les documents y afférents.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°12 – CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE URBANISME – PATRIMOINE – REGLEMENTATION

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Dans le cadre de la réorganisation des services de la Ville, il a été décidé la création d'une nouvelle entité : le service Urbanisme – Patrimoine – Réglementation, car ces trois secteurs sont complémentaires.

Pour sa mise en place, il est proposé de faire appel à un agent public, expert dans le domaine, qui accompagnerait la phase d'installation de ce service dans le cadre d'une activité accessoire.

Compte tenu du profil de poste, il y aura lieu de recruter dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux. La rémunération de ladite activité serait celle autorisée par la réglementation en vigueur : 15% du traitement de base de l'agent concerné pour un temps de travail dans les mêmes proportions.

La durée de la mission est prévue pour 3 mois, éventuellement renouvelable une fois. Le coût budgétaire est de l'ordre de 1.700,- € pour 3 mois.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la création de cette activité accessoire,

AUTORISE LE MAIRE à signer les documents y afférents.

Date de publication : 11.07.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°13 – RECONDUCTION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE SERVICE COMMUNICATION

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe au Maire.

Par délibération du 29 mai 2007 (point n° 14), le conseil municipal autorisait la création d'un poste d'auxiliaire pour le remplacement d'un des agents du service communication (congé maternité puis congé parental).

Le titulaire du poste ayant demandé la prolongation de son congé parental, il est proposé de renouveler le contrat de son remplaçant.

Le contrat reste établi pour une année, à temps complet, les avantages habituels dans la collectivité en sus de la rémunération assise sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^o classe (article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 portant statut de la FPT).

Le coût annuel de ce poste est de 29.500,- €, toutes charges comprises. Les crédits sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

Moins 1 abstention (M. Michael GUTEKUNST, groupe « Bischwiller unie »)

DONNE SON ACCORD pour la reconduction du poste d'adjoint administratif de 2^o classe contractuel à compter du 16 juillet 2008, et des crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 11.07.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n°14 – RECONDUCTION DES DEUX POSTES D'ACCOMPAGNATEURS DE REUSSITE EDUCATIVE

Rapport présenté par Monsieur Stéphane RIFF, conseiller municipal.

Par délibération du 9 juillet 2007 (point n° 14), le conseil municipal autorisait la création de 2 postes d'accompagnateurs (Bischwiller/Kaltenhouse et Haguenau) dans le cadre des services partagés avec le SIVU PRE.

Ces contrats étaient établis pour une durée d'une année. Leur quotité de travail était le mi-temps.

Sous la responsabilité de la coordinatrice du Programme de Réussite Educative les accompagnateurs sont chargés de participer à la formalisation des demandes de prise en charge, de contribuer à l'élaboration des parcours individualisés de réussite éducative, d'assurer le suivi des accompagnements en lien avec les familles, les acteurs éducatifs et les référents.

Le bilan après une année de fonctionnement est tout à fait satisfaisant, ce qui pousse à solliciter la reconduction de cette action.

Les contrats sont établis pour une année, à mi-temps, les avantages habituels dans la collectivité en sus de la rémunération assise sur le 1^{er} échelon du grade d'animateur territorial (catégorie B, compte tenu du profile du poste).

La base légale de ces postes est l'article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 portant statut de la FPT, il édicte que les collectivités peuvent recruter des auxiliaires : « *Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;* », ce qui est le cas en l'espèce.

Le coût annuel de ces postes est de 28.500 €, toutes charges comprises. Les crédits étaient inscrits au budget primitif, le SIVU PRE reverse lesdits crédits en intégralité à la Ville.

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la reconduction des 2 postes d'accompagnateur de réussite éducative auxiliaire à compter du 25 août 2008,

AUTORISE LE MAIRE à signer le contrat suivant les dispositions ci-dessus énumérées.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Point n° 15 – RECONDUCTION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR LE SERVICE DES SPORTS

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe au Maire.

Lors de sa séance du 9 juillet 2007, point n° 17, le conseil municipal autorisait le recrutement, pour une durée d'une année, d'un éducateur des activités physiques et sportives de 2^o classe pour le service des sports étant donné que le titulaire du poste avait sollicité une disponibilité à compter du 01.09.2007.

Le titulaire vient de nous adresser sa demande de prolongation d'une année.

Il est ainsi proposé que le contrat soit reconduit dans les mêmes termes pour une année supplémentaire.

Le contrat sera établi sur la base du 1^{er} échelon du grade d'éducateur des APS de 2^o classe, pour une année, à temps complet, les avantages habituels dans la collectivité en sus (article 3 alinéa 1 de la loi 84-53 portant statut de la FPT).

Le Conseil Municipal

VU l'avis favorable de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 3 juillet 2008,

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la reconduction de ce contrat dans les termes ci-dessus,

AUTORISE LE MAIRE à signer les documents y afférents.

Date de publication : 11.07.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 11.07.2008

Le Maire,
Nicole THOMAS